

COMMUNIQUÉ **AMENDÉ**

Date : Le 28 mars 2011

De : Louise Vanasse CA, directeur
Division Expertise comptable

À : Unités qui ont des projets de type RK0xxxxx ou RF0xxxxx

OBJET : SYNCHRO – PROJETS RK & RF - CHANGEMENT DE FONDS ET ENREGISTREMENT DIRECT
DES REVENUS AUX LIVRES

A. GÉNÉRALITÉS

L'arrivée de Synchro permet aux unités d'enregistrer les revenus du Fonds de fonctionnement directement aux livres afin de bénéficier rapidement des disponibilités budgétaires qui en découlent. Comme les fonds avec restriction ne peuvent bénéficier de cet avantage en raison des contrôles requis sur les organismes pourvoyeurs, nous avons jugé opportun de modifier le fonds d'appartenance pour les projets de type RK (colloques) et RF (formation) dont les sources de revenus rencontrent l'une ou l'autre des situations suivantes :

- L'activité associée au projet est financée uniquement par des droits d'entrée;
- L'activité associée au projet est financée par une combinaison de droits d'entrée et d'apport affecté amené par un organisme externe.

Dans ces situations, les projets anciennement de type RK ou RF seront désormais créés au Fonds de fonctionnement sous la classe 3505000.

En fin d'exercice, comme il s'agit de revenus affectés à une activité spécifique, nous procéderons à l'enregistrement d'un revenu reporté afin d'assurer le report des disponibilités à l'exercice suivant.

B. STRUCTURE DES PROJETS AU FONDS DE FONCTIONNEMENT

Les projets ainsi créés au Fonds de fonctionnement le seront sous la classe spéciale 3505000 et suivront la structure suivante :

- ✓ FRF0xxxx
- ✓ FRK0xxxx

Tous les anciens projets du Fonds avec restrictions de type RK ou RF qui rencontraient l'une ou l'autre des 2 situations présentées en A) ont été créés au Fonds de fonctionnement avec la même séquence de numéros de la fin.

Exemple : le projet RK000260 est devenu FRK00260

Comme nous avons créé les projets au Fonds de fonctionnement, vous pourrez donc dès lundi le 28/03/2011 procéder à l'enregistrement direct des dépôts et des revenus à votre projet dans Synchro.

C. ENREGISTREMENT DES REVENUS AU FONDS DE FONCTIONNEMENT

Les comptes-GL à utiliser au fonds de fonctionnement pour assurer le transfert des revenus en budget sont les suivants selon la situation :

- 46000583 DROITS-CONGRES/COLL-FORMATION pour les droits d'entrée versés par les participants;
- 46000582 VENTES EXTERNES-AVEC BUDGET pour les ventes externes associées aux activités autres que des droits d'entrée;
- 43000501 APPORT-CONGRÈS/COLL-FORMATION pour les apports versés par des entités externes qui ne sont pas des droits d'entrée.

Il est important de respecter ces postes de revenus pour assurer à vos projets les budgets identiques aux revenus.

D. TRANSFERT DES TRANSACTIONS DES ANCIENS RK OU RF

Les anciens projets de type RK ou RF qui répondent aux conditions précédentes feront l'objet de transferts des transactions 2010-2011 de l'ancien numéro de projet vers le nouveau au Fonds de fonctionnement de façon s'il reste des disponibilités au projet.

Pour toute information additionnelle ou pour toute autre question, vous pouvez m'appeler au poste #6566 ou contacter madame Julie Lavoie au poste #4640 ou à l'adresse courriel : julie.lavoie.2@umontreal.ca

Espérant ces informations à votre satisfaction.

Cc : Julie Lavoie, agent de gestion financière – Direction des finances